



Rôles au sein du conseil

Référence rapide

Juin 2026

Rôles au sein du conseil – Référence rapide

Ce document de référence d'une page est destiné à être utilisé lors de la séance d'orientation du conseil et comme aide-mémoire tout au long du mandat du conseil. Il renforce la clarté des rôles de chacun et fournit un langage commun pour les discussions sur la gouvernance.

Rôle au sein du conseil	Responsabilités principales et limites
Le conseil (organe directeur collectif)	<p>Rôle principal : gouvernance et prise de décision</p> <p>Le conseil :</p> <ul style="list-style-type: none">• définit la vision, les valeurs, les priorités stratégiques et les budgets;• prend des décisions collectivement par le biais de motions et de votes;• établit les politiques et les règlements;• assure la supervision par le biais de rapports structurés;• représente les intérêts de la communauté dans son ensemble. <p>Le conseil :</p> <ul style="list-style-type: none">• n'agit pas en individuel;• ne dirige pas le personnel;• ne gère pas les opérations quotidiennes;• n'intervient pas dans les questions administratives.
Le maire / le président	<p>Rôle principal : animateur de la réunion et garant du bon déroulement des débats</p> <p>Le maire / le président :</p> <ul style="list-style-type: none">• préside les réunions de manière équitable et impartiale;• fait respecter les règles de procédure et le décorum;• veille à ce que tous les membres puissent participer dans le respect;• protège le personnel et l'intégrité du débat;• agit en tant que garant de l'organisation pendant qu'il préside. <p>Le maire / le président ne doit pas :</p> <ul style="list-style-type: none">• favoriser certains résultats lorsqu'il préside;• appliquer les règles de manière sélective;• utiliser la procédure pour influencer le débat;• donner des directives au personnel.

Rôle au sein du conseil

Responsabilités principales et limites

Le greffier

Rôle principal : garantir l'intégrité des procédures et le respect de la réglementation.

Le greffier :

fournit des avis faisant autorité sur la réglementation, les règlements municipaux et la procédure de réunion;

- aide le maire ou le président à maintenir l'ordre et le respect des règles;
- prépare les ordres du jour et veille à la consignation exacte des décisions;
- assure la conservation des archives officielles;
- veille à la transparence et au respect des exigences législatives (par exemple : avis, accès du public, documentation).

Le greffier ne doit pas :

- diriger les opérations du personnel;
- influencer les résultats des politiques;
- participer aux débats politiques;
- plaider en faveur de décisions particulières.

La direction générale (DG)

Rôle principal : Direction de l'administration et recommandations professionnelles

Le ou la DG :

- est le seul employé du conseil municipal;
- fournit des conseils objectifs et fondés sur des données factuelles;
- met en œuvre les décisions du conseil municipal;
- dirige et gère le personnel et les opérations;
- veille à la sécurité au travail et à l'intégrité de l'organisation.

La direction générale n'a pas pour mission :

- de voter sur les décisions du conseil municipal;
- de participer aux débats politiques;
- de recevoir d'instructions de la part de conseillers individuels.

Rôle au sein du conseil

Responsabilités principales et limites

L'administration / le personnel

Rôle principal : prestation de services et soutien opérationnel

Le personnel :

- prépare des rapports et des recommandations;
- met en œuvre les programmes et les services;
- met en œuvre les décisions approuvées par le conseil municipal;
- interagit avec le public dans le respect des protocoles établis.

Le personnel ne doit pas :

- recevoir d'instructions de la part de conseillers individuels;
- participer à des débats politiques;
- plaider en faveur de résultats politiques.



CAMA

ACAM

L'art de diriger